

ORGANISATION
POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE GAMBIE

GAMBIA RIVER BASIN
DEVELOPMENT
ORGANISATION

ORGANIZAÇÃO
PARA A VALORIZAÇÃO
DO RIO GÂMBIA

PDDI

Plan Directeur de Développement Intégré

Des fleuves Gambie,
Kayanga-Geba et Koliba-Corubal
2023 - 2040

volume 2

Fiches mesures

Comprendre les fiches mesures

Un exemple de fiche-mesure est présenté ci-dessous afin d'expliquer la méthodologie utilisée pour leur remplissage.

M1.7 ← *M « numéro d'OF ». « numéro de la mesure »*
Exemple M2.11 pour la mesure n°11 de l'orientation fondamentale n°2

pictogramme du secteur de la fiche ↓



Titre de la mesure

N° de mesure dans le schéma sectoriel	Numéro de la mesure dans les schémas d'où est issue la mesure parmi : Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche Energie, Mines, Industrie et Artisanat Transports et Communications AEP, Assainissement et Santé Environnement et écosystèmes Connaissance, Gestion et Gouvernance des RE
Disposition	**DX.X** Nom de la disposition dans laquelle est inclue la mesure
Sous-disposition	Nom de la sous-disposition (si applicable) dans laquelle est inclue la mesure
Localisation	Localisation de la mesure
Objectif	Objectif de la mesure
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Porteur et/ou responsable de la mise en œuvre de la mesure
Origine (institution / projet / programme)	Institution, projet ou programme à l'origine de la mesure
Durée	Durée estimée de mise en œuvre de la mesure
Coût total (USD)	Coût estimé de mise en œuvre de la mesure
Financement	Financement pour la mise en œuvre de la mesure, si identifié
État d'avancement	Existence d'un réseau de base sur les trois bassins, à renforcer
Lien avec les ODD	Seuls les 2 ou 3 ODD les plus concernés par la mesure sont sélectionnés
Problématiques ciblées dans le PDDI	Les mesures ont été réparties en 15 problématiques ciblées dans le PDDI
Liens avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	10 catégories de liens avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts ont été définies pour pouvoir classifier les mesures
Synthèse des activités / description de l'action	Synthèse des activités prévues dans la mise en œuvre de la mesure
Résultats attendus	Résultats attendus après la mise en œuvre de la mesure

Orientation fondamentale 1, 2 ou 3 : **Titre de l'OF développé**

↑

Orientation Fondamentale parmi :
1. *Gouverner et préserver*
2. *Désenclaver et protéger*
3. *Développer durablement*

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)de l'Organisation des Nations Unies (ONU)





Les 15 problématiques ciblées dans le PDDI

Manque de connaissance et de suivi de la ressource en eau et de l'environnement	Etiages sévères, inondations, peu de contrôle des débits et des prélèvements	Pollution de l'eau	Enclavement des zones rurales	Vulnérabilité économique – manque d'opportunités économiques
Services essentiels fragiles (AEP, assainissement, santé)	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité	Impact environnemental et humain de l'exploitation minière peu maîtrisé	Potentiel agricole sous-exploité	Potentiel pastoral sous-exploité
Potentiel halieutique sous-exploité	Faible protection de la biodiversité et des écosystèmes	Déforestation, pressions sur les ressources naturelles	Faible développement du tourisme	Renforcement des capacités et consolidation des institutions



Les 10 catégories en lien avec le changement climatique (CC)

Connaissances – Collecte et génération d'informations climatiques et hydrologiques. Outils de prévision des aléas climatiques et outils d'aide à la décision	Evaluation de la vulnérabilité – Communication, éducation et sensibilisation	Intégration de l'adaptation au changement climatique aux capacités, aux organes et aux instruments de gestion des institutions nationales et régionales du bassin	Vulnérabilité aux stress hydriques	Vulnérabilité aux inondations
Vulnérabilité à la dégradation des sols	Vulnérabilité à la dégradation des écosystèmes	Vulnérabilité à la dégradation de qualité de l'eau	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Glossaire des abréviations

AEP	Alimentation en eau potable
AFC	Africa Finance Corporation
AHE	Aménagement hydroélectrique
AHED	Aménagement hydroélectrique de Digan
AHEK	Aménagement hydroélectrique de Kourawel
AHES	Aménagement hydroélectrique de Sambangalou
APD	Avant Projet Définitif
APS	Avant-Projet Sommaire
AUE	Associations d'Usagers d'Eau
BAD	Banque africaine de développement
BE	Bureau d'Etude
BEEE	Bureau d'Etude et d'Evaluation Environnementale
BPI	Banque Publique d'Investissement
DAO	Dessin Assisté par Ordinateur
DBSA	Banque de développement d'Afrique australe
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DGA	Directeur Général Adjoint
DGRH	Direction Générale des Ressources Hydriques (Guinée Bissau)
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural (Guinée)
DWR	Department of Water Resources (Département des ressources en eau de Gambie)
EAGB	Electricidade e Aguas da Guine-Bissau (Compagnie d'électricité et des eaux de Guinée Bissau)
EEEOA	Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ha	hectares
HC	Haut Commissariat
HT/BT	Haute tension/basse tension
JETP	Just Energy Transition Partnership (Partenariat pour une transition énergétique juste)

M	million
MAEF	Ministère de l'Agriculture, de l´Elevage et des Forêts (Guinée Bissau)
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (Guinée)
MITP	Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics Guinée
MITTD	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavent
MTP	Ministère des Travaux Publics
NAWEC	Gambia National Water & Electric Company (Compagnie national d'eau et d'électricité de Gambie)
ODD	Objectifs de développement durable
OFOR	Office des Forages Ruraux du Sénégal
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PES	Politique environnementale et sociale
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PMH	pompe à motricité humaine
PNNK	Parc national du Niokolo-Koba
RE	Ressources en eau
SEG	Société des Eaux de Guinée
SNAPE	Service National des Points d'Eau de Guinée
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SONES	Société nationale des Eaux du Sénégal
STEP	Stations de Transfert d'Energie
TDR	Termes de référence
UNCDF	UN Capital Development Fund (Fonds d'équipement des Nations unies)
WAPP	West African Power Pool (Système d'échange d'énergie électrique ouest africain)

Les fiches mesures prioritaires

Orientations fondamentales	Secteurs	Nb de mesures
Gouverner et préserver	Gouvernance	**2**
	Environnement et écosystèmes	**2**
Désenclaver et protéger	Énergie	**10**
	Services de base	**3**
	Transports communication	**2**
Développer durablement	Production agricole	**7**
TOTAL		**26**

Orientation fondamentale 1 :
Gouverner et préserver



Secteurs	Mesures
Gouvernance	Construction du siège de l'OMVG
	Renforcement des réseaux pluviométriques, hydrométriques et piézométriques dans les trois bassins de l'OMVG
Environnement et écosystèmes	Mettre en place un observatoire sur l'environnement et les ressources naturelles
	Mettre en place un Programme de Restauration des Ecosystèmes, des Forêts galeries et des Têtes de sources des fleuves sous juridiction de l'OMVG

M1.4

Construction du siège de l'OMVG (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.21 - Connaissance, Gestion et Gouvernance des RE
Disposition	**D1.4** Renforcer le cadre institutionnel pour assurer une gestion intégrée des ressources en eau
Sous-disposition	1.21 Pourvoir les postes vacants de l'organigramme révisé du HC OMVG
Localisation	Pôle Urbain de Diamniadio et du Lac Rose
Objectifs	• Permettre à l'OMVG de disposer d'un siège social digne de sa dimension internationale ; • Améliorer les conditions de travail et de convivialité du personnel ; • Améliorer la visibilité de l'OMVG ; • Permettre à HCT de pourvoir tous les postes prévus dans son organigramme.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Haut-Commissariat de l'OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Haut-Commissariat de l'OMVG
Durée	3 ans
Coût total (USD)	8,5 M USD
Financement	Financement pour la mise en œuvre de la mesure à rechercher
État d'avancement	Études géomètre et géotechnique, et le rapport d'Avant-Projet Sommaire réalisés
Lien avec les ODD	**ODD 8 Travail décent et croissance économique** **ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure** **ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces**
Problématique(s) ciblée(s) dans le PDDI	Afin de pouvoir réunir les mesures dans des grandes catégories de problématiques adressées, les mesures ont été réparties entre les 7 problématiques suivantes : **1.** Impossibilité de pourvoir tous les postes prévus dans l'organigramme ; **2.** Difficultés à accueillir des prestataires et consultants ; **3.** Impossibilité de tenir plusieurs réunions en simultanée ; **4.** Insuffisance du parking pour le parc automobile ; **5.** Coûts élevés de location des salles des réunions statutaires ; **6.** Ascenseurs vétustes ; **7.** Visibilité réduite de l'organisation.
Lien(s) avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Construction durable et éco-efficiente : - Optimisation de l'éclairage naturel et de la ventilation ; - Utilisation de matériaux locaux et à faible émission carbone ; - Intégration de technologies d'efficacité énergétique. Énergies renouvelables : Le bâtiment peut être équipé de panneaux solaires pour l'électricité et le chauffage de l'eau, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Gestion durable des ressources : - Mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie ; - Installation d'équipements sanitaires économes en eau.

M1.4

Construction du siège de l'OMVG (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	• Etude d'état de lieu et levée topographique (déjà réalisée) • Etude de reconnaissance géotechnique (déjà réalisée) • Étude de préfaisabilité financière (plan d'affaire et fiche synoptique) • L'avant-projet architectural (APS réalisé) • TDRs d'étude environnementale en cours de validation par la DEEC : En cours : ✓ Obtention des documents administratifs de la parcelle (titre foncier et permis de construire) ✓ Etude APD après la validation de l'APS ✓ Elaboration du DAO après validation APD ✓ Mobilisation du financement ✓ Recrutement de l'entreprise de construction ✓ Exécution des travaux de construction ✓ Réception de l'immeuble construit ✓ Equipement des bureaux et installation du personnel
Résultats attendus	• Faisabilité technique et financière du projet établie • Les documents administratifs du terrain sont obtenus (titre foncier et permis de construire) • Toutes les études techniques et environnementales nécessaires pour la construction sont réalisées • L'entreprise de construction est recrutée ; • Le siège construit • Les travaux sont réceptionnés • Le siège est équipé et fonctionnel

M1.7

Renforcement des réseaux pluviométriques, hydrométriques et piézométriques dans les trois bassins de l'OMVG

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.1 - Connaissance, Gestion et Gouvernance des RE
Disposition	**D1.2** Assurer un suivi de la quantité et de la qualité de la ressource en eau
Sous-disposition	1.2.b – Suivi et gestion de la quantité de la ressource
Localisation	Espace OMVG
Objectifs	Consolider un réseau de stations hydrométriques et piézométriques de qualité et emprise suffisante et réduire le risque de crues par la gestion de l'aléa et la communication du risque sur les trois bassins versants.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	HC de l'OMVG, Cellules Nationales et Directions nationales responsables des ressources en eau des 4 Etats et les Directions nationales de la météo et de l'hydrologie.
Origine (institution / projet / programme)	Besoins régulièrement exprimés par les Etats
Durée	10 ans pour la réhabilitation et l'élargissement Entretien du réseau en continu
Coût total (USD)	20 M USD
Financement	Financement au travers des projets dont alerte précoce (sécheresses, inondations), et suivi du changement climatique.
État d'avancement	Existence d'un réseau de base sur les trois bassins, à renforcer
Lien avec les ODD	**ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** **ODD 15 Vie terrestre**
Problématiques ciblées dans le PDDI	L'insuffisance de la connaissance et du suivi des ressources en eau et de l'environnement, ainsi que les étiages sévères, les inondations et le manque de contrôle des débits et des prélèvements, aggravent la gestion de ces ressources.
Liens avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	• Connaissances – Collecte et génération d'informations climatiques et hydrologiques • Outils de prévision des aléas climatiques et outils d'aide à la décision • Vulnérabilité aux inondations
Synthèse des activités / description de l'action	• Création/renforcement des cellules de prévision et de gestion des crues • Développement d'un plan d'alerte national et communal • Communication des prévisions à l'ensemble des acteurs et populations concernées • Renforcement et développement des réseaux de mesure par la mise en place de stations de mesure des eaux de surface et souterraines
Résultats attendus	• Les réseaux de mesures sont opérationnels. • La cellule de prévision des crues est opérationnelle. • Les cartes et plans d'alertes sont mis en place.

M1.42

Mettre en place un observatoire sur l'environnement et les ressources naturelles

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.4 - Environnement et écosystèmes
Disposition	**D1.6** Favoriser la coopération transfrontalière autour de la ressource en eau
Sous-disposition	/
Localisation	L'Observatoire sera un organe de l'OMVG.
Objectifs	Atténuer les causes et les incidences de la dégradation des ressources sur l'intégrité des écosystèmes des trois fleuves, en développant des systèmes d'aménagement et de gestion durable et en renforçant les capacités institutionnelles en vue d'accroitre et de valoriser les services écosystémiques des trois Bassins.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Haut-Commissariat OMVG et Etats membres
Origine (institution / projet / programme)	OMVG
Durée	5 ans
Coût total (USD)	50 M USD
Financement	À rechercher
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 15 Vie terrestre**
Problématique ciblée dans le PDDI	• Manque de connaissance et de suivi de la ressource en eau et de l'environnement • Déforestation, pressions sur les ressources naturelles
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Vulnérabilité à la dégradation des écosystèmes

M1.42

Mettre en place un observatoire sur l'environnement et les ressources naturelles (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	L'observatoire sera une plateforme web qui intègre un tableau de bord de suivi des indicateurs environnementaux. Les indicateurs devront être définis et calculés au préalable pour que l'observatoire soit alimenté régulièrement (fréquence annuelle préconisée). Pour mettre en œuvre l'observatoire web, il s'agira (i) de réaliser une étude d'opportunité permettant de définir les besoins et les fonctionnalités de l'outil, (ii) de définir les indicateurs de suivi ainsi que leur modalité de calcul, (iii) d'acquérir le logiciel et de développer la plateforme web, (iv) de rédiger le mode d'emploi de l'application et un guide des bonnes pratiques, (v) d'assurer la formation des personnels. Activités de l'observatoire : • Organiser la collecte et le traitement des données nécessaires au suivi environnemental des écosystèmes des 3 bassins en travaillant avec les producteurs de données ; • Traiter et analyser les données collectées pour produire des informations fiables sur l'état de l'environnement des bassins ; • Assurer la diffusion des informations obtenues. La plateforme sera préférentiellement développée sous technologie ArcGis Online. Les domaines d'intervention porteront entre autres sur le : • Suivi hydrologique et de la qualité des eaux souterraines et de surface ; • Suivi de la végétation et de la dégradation des sols ; • Suivi de l'évolution de la faune, de l'avifaune, de l'ichtyofaune et des activités halieutiques ; • Suivi de la prévalence des maladies hydriques ; • Suivi de l'évolution démographique dans l'espace OMVG.
Résultats attendus	Une plateforme d'échange et de concertation entre les acteurs intervenant dans les 3 Bassins est fonctionnelle et les personnels formés à l'outil et à sa maintenance.

M1.50

Mettre en place un Programme de Restauration des Ecosystèmes, des Forêts galeries et des Têtes de sources des fleuves sous juridiction de l'OMVG (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.4 - Environnement et écosystèmes
Disposition	**D1.6** Favoriser la coopération transfrontalière autour de la ressource en eau
Sous-disposition	/
Localisation	Haut-Commissariat OMVG
Objectifs	Fournir régulièrement des données pour une bonne connaissance des ressources des différents segments de ce « Capital Ecosystème » des bassins des 3 fleuves sous juridiction de l'OMVG, en vue de mettre à la disposition des Etats membres et des différents partenaires, les informations nécessaires pour une prise de décision éclairée dans l'aménagement et la valorisation des ressources.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Haut-Commissariat OMVG et Etats membres
Origine (institution / projet / programme)	OMVG
Durée	5 ans
Coût total (USD)	100 M USD
Financement	À rechercher
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 15 Vie terrestre**
Problématiques ciblées dans le PDDI	Déforestation, pressions sur les ressources naturelles
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Vulnérabilité à la dégradation des écosystèmes
Synthèse des activités / description de l'action	• Elaborer et mettre en œuvre un plan quinquénal d'Aménagement et de Gestion des sites en partenariat avec tous les acteurs et intégrant un programme d'appui au développement des communautés de la zone abritant les Têtes de sources des fleuves ; • Etablir sur la base d'une démarche participative des accords sur l'exploitation des ressources, sous la forme d'un Code de Conduite consensuel pour les différents acteurs ; • Initier un processus de création d'aires protégées pour les Têtes de sources et les Forêts Galeries.

M1.50

Mettre en place un Programme de Restauration des Ecosystèmes, des Forêts galeries et des Têtes de sources des fleuves sous juridiction de l'OMVG (2/2)

Résultats attendus	• L'intégrité des ressources des 3 fleuves est assurée grâce à travers la protection et à la réhabilitation des zones abritant les têtes de sources ; • Les forêts Galeries et les berges des fleuves sont restaurées ; • Les cuvettes et les zones humides des biefs des fleuves sont aménagées et soumises à une gestion participative ; • Des emplois verts sont promus dans l'espace de l'OMVG.

Orientation fondamentale 2 :
Désenclaver et protéger



Secteurs	Mesures
Énergie	Construction de l'aménagement hydroélectrique de Saltinho, avec 21,2 MW de puissance installée, 86 GWh/an de productible (sans régularisation de l'AHE Fello-Sounga) et 107,2 GWh avec (régularisation Fello-Sounga) Construction de l'aménagement hydroélectrique de Digan (AHED), sur le fleuve Gambie, dans la région de Labé en Guinée, avec 93 MW de puissance installée et 242 GWh/an de productible Construction de l'aménagement hydroélectrique de Kourawel (AHEK) sur le fleuve Komba, dans la région de Labé en Guinée, avec 135 MW de puissance installée et 350 GWh/an de productible Construction de l'aménagement hydroélectrique et agricole de Fello-Sounga, avec 82 MW de puissance installée et 339 GWh/an de productible, et de 2000 ha de périmètres irrigués en aval dans le Bassin versant du Fleuve Koliba/Corubal

Secteurs	Mesures
Énergie	Ligne d'interconnexion Fello Sounga – Labé Construction de la ligne d'interconnexion électrique 225 kV Guinée – Guinée Bissau de 416 km de long avec les postes associés Construction de l'aménagement hydroélectrique de Sambangalou (AHES) sur le fleuve Gambie, dans la région de Kédougou au Sénégal, avec 128 MW de puissance installée et 394,3 GWh/an de productible Construction d'une Station de Transfert d'Énergie (STEP) dans la retenue de l'AHE de Sambangalou en rive droite du fleuve Gambie au Sénégal, d'une capacité installée de 152 MW et d'un productible de 243 GWh/An Construction d'une Station de Transfert d'Énergie (STEP) dans la retenue de l'AHE de Sambangalou en rive gauche sur le fleuve Gambie en Guinée, d'une capacité installée de 138 MW et d'un productible de 221 GWh/An Construction d'une ligne 225 kV entre Soma (Gambie) et Tambacounda (Sénégal), avec la création d'un poste 225/30 kV à Bansang (Gambie), et une ligne 225 kV entre Brikama (Gambie) et Ziguinchor (Sénégal)
Services de base	Construction / réhabilitation / renforcement et suivi des travaux d'exécution des systèmes d'adduction, traitement, stockage, réseaux d'eau potable et branchements dans les centres urbains Construction / réhabilitation / renforcement et suivi des travaux d'exécution des infrastructures d'eau potable (forage, pompe solaire/réseau électrique, poste chloration, château d'eau, réseaux et branchements de bornes fontaines), pour 70% de la population des villages - réhabilitation / renforcement Construction / réhabilitation et suivi des travaux d'exécution des infrastructures d'assainissement et d'hygiène, hors-site dans et autour du centre-ville, et sur site dans les zones périurbaines des villes pour la population des centres urbains
Transports et communication	Construction / réhabilitation de 1600 km de nouvelles routes rurales agricoles en connexion avec les grandes liaisons routières bitumées Établir la navigabilite fluviale sur 700 km sur trois fleuves pour le developpement du transport fluvial sur les trois bassins versants

M2.27

Construction de l'aménagement hydroélectrique de Saltinho, avec 21,2 MW de puissance installée, 86 GWh/an de productible (sans régularisation de l'AHE Fello-Sounga) et 107,2 GWh (avec régularisation Fello-Sounga)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.2 - Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.a - Poursuivre le plan de construction de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable de moyenne et grande dimension
Localisation	Saltinho, fleuve Koliba-Corubal, Guinée-Bissau
Objectifs	• Contribuer à l'extension du système d'échange d'électricité, faciliter le commerce de l'énergie et améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité dans les pays membres de l'OMVG. • Fournir une énergie renouvelable à un prix compétitif, ralentir la progression de la consommation de combustibles fossiles et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. • Mettre en place une infrastructure majeure pour l'alimentation du secteur industriel du bassin du fleuve Corubal.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG (ouvrage de 2nde génération)
Durée	5 ans (2027-2031)
Coût total (USD)	162 M USD (estimation en phase préparation du projet) Intention de financement de la BAD pour les travaux de construction de l'AHE de Salthino
Financement	Etats membres, Banque Africaine de Développement (BAD)
État d'avancement	Etudes de faisabilité : APS, APD, EIES, PGES, PES et DAO sont achevées sur financement de Banque Africaine du Développement (BAD) Intention de financement de la BAD : la BAD a effectué une mission d'identification et de préparation pour l'instruction du projet pour la construction de l'AHE de Salthino
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique(s) ciblée(s) dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités / description de l'action	Construction de l'aménagement hydroélectrique de Saltinho
Résultats attendus	Le barrage de Saltinho est construit et contribue au développement socio-économique des pays membres de l'OMVG ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (meilleur accès à l'électricité et à l'eau).

M2.28

Construction de l'aménagement hydroélectrique de Digan (AHED), sur le fleuve Gambie, dans la région de Labé en Guinée, avec 93 MW de puissance installée et 242 GWh/an de productible

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.3 - Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.a - Poursuivre le plan de construction de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable de moyenne et grande dimension
Localisation	Digan, fleuve Gambie, Guinée
Objectifs	• Contribuer à l'extension du système d'échange d'électricité, faciliter le commerce de l'énergie et améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité dans les pays membres de l'OMVG. • Fournir une énergie renouvelable à un prix compétitif, ralentir la progression de la consommation de combustibles fossiles et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. • Mettre en place une infrastructure majeure pour l'alimentation du secteur industriel du bassin du fleuve Gambie, augmenter la productivité agricole • Régulariser le débit du fleuve Gambie engendrant une réduction des inondations
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG (ouvrage de 2nde génération)
Durée	5 ans
Coût total (USD)	400 M USD
Financement	Banque Africaine de Développement (BAD) : Financement des études de faisabilité technique : APS, APD, EIES, PGES, PES et DAO Identifier les bailleurs de fonds ou investisseurs pour le financement de travaux de construction
État d'avancement	Evaluations des propositions techniques et financières de la liste restreinte en cours
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématiques ciblées dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités / description de l'action	Construction de l'aménagement hydroélectrique de Digan
Résultats attendus	Le barrage de Digan est construit et contribue au développement socio-économique des pays membres de l'OMVG ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (meilleur accès à l'électricité et à l'eau).

M2.29

Construction de l'aménagement hydroélectrique de Kourawel (AHEK) sur le fleuve Komba, dans la région de Labé en Guinée, avec 135 MW de puissance installée et 350 GWh/an de productible

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.4 - Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.a - Poursuivre le plan de construction de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable de moyenne et grande dimension
Localisation	Fleuve Komba, Guinée
Objectifs	• Contribuer à l'extension du système d'échange d'électricité, faciliter le commerce de l'énergie et améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité dans les pays membres de l'OMVG. • Fournir une énergie renouvelable à un prix compétitif, ralentir la progression de la consommation de combustibles fossiles et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. • Mettre en place une infrastructure majeure pour l'alimentation du secteur industriel du bassin du fleuve Komba/Koliba, augmenter la productivité agricole. • Régulariser le débit du fleuve Komba/Koliba engendrant une réduction des inondations.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG (ouvrage de 2nd génération)
Durée	5 ans
Coût total (USD)	432 M USD
Financement	Banque Africaine de Développement (BAD) : Financement des études de faisabilités techniques : APS, APD, EIES, PGES, PES et DAO Identifier les bailleurs de fonds ou investisseurs pour le financement de travaux de construction
État d'avancement	Evaluation des propositions techniques et financières de la liste restreinte en cours
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique ciblée dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités / description de l'action	Construction de l'aménagement hydroélectrique de Kourawel
Résultats attendus	Le barrage de Kourawel est construit et contribue au développement socio-économique des pays membres de l'OMVG ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (meilleur accès à l'électricité et à l'eau).

M2.30

Construction de l'aménagement hydroélectrique et agricole de Fello-Sounga, avec 82 MW de puissance installée, 339 GWh/an de productible, et 2000 ha de périmètres irrigués en aval dans le Bassin versant du Fleuve Koliba/Corubal

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.5 - Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.a - Poursuivre le plan de construction de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable de moyenne et grande dimension
Localisation	Fleuve Tominé (Guinée)
Objectifs	• Contribuer à l'extension du système d'échange d'électricité, faciliter le commerce de l'énergie et améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité dans les pays membres de l'OMVG. • Accroître la productivité et la production agricole. • Fournir une énergie renouvelable à un prix compétitif, ralentir la progression de la consommation de combustibles fossiles et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. • Mettre en place une infrastructure majeure pour l'alimentation du secteur. industriel du bassin du fleuve Koliba, augmenter la productivité agricole. • Régulariser le débit du fleuve Koliba engendrant une réduction des inondations.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG (ouvrage de 2nd génération)
Durée	5 ans
Coût total (USD)	450 M USD
Financement	UNCDF Financement des études de faisabilités techniques : APS, APD, EIES, PGES, PES et DAO ; Identifier les bailleurs de fonds ou investisseurs pour le financement de travaux de construction
État d'avancement	Evaluations des propositions techniques et financières de la liste restreinte en cours
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique ciblée dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités / description de l'action	Construction de l'aménagement hydroélectrique de Fello-Sounga
Résultats attendus	Le barrage de Fello-Sounga est construit et contribue au développement socio-économique des pays membres de l'OMVG ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (meilleur accès à l'électricité et à l'eau).

M2.35

Ligne d'interconnexion Fello Sounga – Labé

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	/ Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.c - Assurer la connexion des populations en sensibilisant aux enjeux énergétiques
Localisation	Bambadinga-Gabou (Guinée Bissau) / Koungala (Guinée) / Fello Sounga (Guinée) / Boké (Guinée) et postes sources associés
Objectif	Alimenter en électricité les zones urbaines.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	OMVG
Durée	5 ans
Coût total (USD)	346 M USD
Financement	Etats membres
État d'avancement	Evaluations des propositions techniques et financières de la liste restreinte en cours
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique ciblée dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités / description de l'action	Création de la ligne d'interconnexion électrique 225 KV Fello Sounga – Labé
Résultats attendus	La totalité de la population urbaine de la région et une partie de la population rurale sont alimentées en électricité (environ 1,5 M habitants).

M2.32a

Construction de la ligne d'interconnexion électrique 225 kV Guinée – Guinée Bissau de 416 km de long avec les postes associés

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.2.2 - Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.b - Terminer la construction des lignes d'interconnexion
Localisation	Guinée et Guinée-Bissau
Objectifs	Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de la capacité de transport d'électricité entre la Guinée et la Guinée-Bissau. Il permettra de raccorder la région Est de la Guinée-Bissau aux localités des zones de Gaoual et Koundara en Guinée.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet d'AHE de Saltinho / ouvrages de seconde génération de l'OMVG
Durée	3 ans
Coût total (USD)	278,19 M USD (estimation pour la construction)
Financement	2,23 millions USD de la BAD pour les études de préinvestissement dans le cadre du projet d'AHE de Saltinho. La BAD pour le financement de la construction.
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique ciblée dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités / description de l'action	• Construction d'une ligne électrique 225 kV de 416 km de long sur les tronçons Boké-Gaoual-Koundara-frontière Guinée-Guinée-Bissau en Guinée et frontière Guinée-Guinée-Bissau-Gabu-Bafata-Bambadinca en Guinée-Bissau • Construction de postes associés : (i) extension des postes de Bambadinca et Mansoa, nouveau poste à Gabu en Guinée-Bissau et (ii) extension du poste de Boké, nouveaux postes à Gaoual (Fello Sounga) et à Koundara en Guinée
Résultats attendus	• Le commerce de l'énergie est facilité et qualité de l'approvisionnement en électricité améliorée dans les pays membres de l'OMVG. • La consommation de combustibles fossiles est réduite et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre aussi. • Une énergie renouvelable à un prix compétitif est disponible. • Le développement socio-économique des pays membres de l'OMVG est stimulé en améliorant l'accès des populations à l'énergie. • Le système d'échange d'électricité est renforcé. • Une infrastructure majeure est mise en place pour l'alimentation du secteur industriel du bassin du fleuve Gambie. • Les conditions de vie des populations bénéficiaires sont améliorées.

M2.26

Construction de l'aménagement hydroélectrique de Sambangalou (AHES) sur le fleuve Gambie, dans la région de Kédougou au Sénégal, avec 128 MW de puissance installée et 394,3 GWh/an de productible (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.1 - Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.a - Poursuivre le plan de construction de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable de moyenne et grande dimension
Localisation	Sambangalou, fleuve Gambie (Sénégal)
Objectifs	• Fournir une énergie renouvelable et améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité dans les pays membres de l'OMVG, garantir un meilleur accès des populations à l'énergie et à l'eau. • Ralentir la progression de la consommation de combustibles fossiles et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. • Augmenter la productivité agricole par la possibilité d'irriguer 90000 ha de terres agricoles (50000 ha en Gambie et 40000 ha au Sénégal). • Régulariser le débit du fleuve Gambie engendrant une réduction des inondations • Reculer le coin salé de 60km en aval du barrage entre Kaur et Kuntaur en République de Gambie.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG et les Ministères en charge de l'énergie
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG
Durée	48 mois. Début des travaux : 26 septembre 2022
Coût total (USD)	687,11 M USD Financement acquis : 490,00 M USD Financement Etats membres : 38,11 M USD Financement complémentaire à rechercher : 159 M USD
Financement	Banques privées : AFC, DBSA, BPI France financement et crédit acheteur (BPI Assurance export et OeKB) : 490 Millions Etats membres pour la mise en œuvre du plan d'action environnementale et sociale : 38,11 Millions Identifier les bailleurs de fonds ou investisseurs pour le financement de services et de travaux de construction supplémentaires : 159 Millions
État d'avancement	Réalisation en cours
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique ciblée dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

M2.26

Construction de l'aménagement hydroélectrique de Sambangalou (AHES) sur le fleuve Gambie, dans la région de Kédougou au Sénégal, avec 128 MW de puissance installée et 394,3 GWh/an de productible (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	• Construction de l'Aménagement hydroélectrique de Sambangalou • Travaux de la route d'accès en rive gauche y compris un ouvrage de franchissement • Travaux de renforcement des talus d'excavation en rive droite • Modification poste départ • Forage et injection supplémentaires dus aux aléas géologiques • Prise d'eau potable • Prises d'eau pour les Stations de Transfert d'Energie (STEP) • Ingénieur Conseil • Unité de Gestion du Projet Sambangalou
Résultats attendus	Le barrage est construit et contribue au développement socio-économique des pays membres de l'OMVG ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (meilleur accès à l'électricité et à l'eau).

M2.60

Construction d'une Station de Transfert d'Énergie (STEP) dans la retenue de l'AHE de Sambangalou en rive droite du fleuve Gambie au Sénégal, d'une capacité installée de 152 MW et d'un productible de 243 GWh/An (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1..... Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.a - Poursuivre le plan de construction de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable de moyenne et grande dimension
Localisation	Rive droite du fleuve Gambie (Sénégal)
Objectifs	• Augmenter le productible de Sambangalou. • Contribuer à l'extension du système d'échange d'électricité, participer au développement du marché de l'énergie du WAPP, améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité dans les pays membres de l'OMVG et la stabilité du réseau interconnecté. • Fournir une énergie renouvelable à un prix compétitif, ralentir la progression de la consommation de combustibles fossiles et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. • Accroitre l'accès à l'électricité des populations dans l'espace OMVG.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG
Durée	3 ans (2029-2031)
Coût total (USD)	317,3 M USD
Financement	Facilité Energie de l'UE pour l'étude de préfaisabilité et faisabilité Financement à identifier pour la construction
État d'avancement	• Etude d'identification des sites du projet déjà réalisée • Le projet a été soumis au Sénégal pour son inscription au 'JETP' (Just Energy Transition Partnership) • Etude de préfaisabilité, incluant l'étude d'impact environnemental et social est en cours de réalisation • Financement des études de faisabilité disponible
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique ciblée dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

M2.60

Construction d'une Station de Transfert d'Énergie (STEP) dans la retenue de l'AHE de Sambangalou en rive droite du fleuve Gambie au Sénégal, d'une capacité installée de 152 MW et d'un productible de 243 GWh/An (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	Construction d'une STEP sur la rive gauche du fleuve Gambie, dans la retenue de Sambangalou
Résultats attendus	La centrale de stockage d'énergie par pompage réalisée contribuera au développement socio-économique des pays membres de l'OMVG et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (meilleur accès à l'eau et à l'électricité à un prix abordable). Elle permettra également de réduire l'émission de gaz à effet de serre, d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité des populations, de contribuer à la stabilité du réseau et participer au développement du marché de l'électricité du système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA).

M2.61

Construction d'une Station de Transfert d'Énergie (STEP) dans la retenue de l'AHE de Sambangalou en rive gauche sur le fleuve Gambie en Guinée, d'une capacité installée de 138 MW et d'un productible de 221 GWh/An (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1..... Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.a - Poursuivre le plan de construction de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable de moyenne et grande dimension
Localisation	Rive gauche du fleuve Gambie, Guinée
Objectifs	• Augmenter le productible de Sambangalou. • Contribuer à l'extension du système d'échange d'électricité, participer au développement du marché de l'énergie du WAPP, améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité dans les pays membres de l'OMVG et la stabilité du réseau interconnecté. • Fournir une énergie renouvelable à un prix compétitif, ralentir la progression de la consommation de combustibles fossiles et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. • Accroître l'accès à l'électricité des populations dans l'espace OMVG.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG
Durée	3 ans (2029-2031)
Coût total (USD)	260,32 M USD
Financement	Facilité Energie de l'UE pour l'étude de préfaisabilité et faisabilité Financement à rechercher pour la construction
État d'avancement	• Etude d'identification de sites du projet déjà réalisée • Le projet a été soumis au Sénégal pour son inscription au 'JETP' (Just Energy Transition Partnership) • Etude de préfaisabilité, incluant l'étude d'impact environnemental et social est en cours de réalisation • Financement des études de faisabilité disponible
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématique ciblée dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

M2.61

Construction d'une Station de Transfert d'Énergie (STEP) dans la retenue de l'AHE de Sambangalou en rive gauche sur le fleuve Gambie en Guinée, d'une capacité installée de 138 MW et d'un productible de 221 GWh/An (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	Construction d'une STEP sur la rive gauche du fleuve Gambie, dans la retenue de Sambangalou.
Résultats attendus	La centrale de stockage d'énergie par pompage réalisée contribuera au développement socio-économique des pays membres de l'OMVG et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (meilleur accès à l'électricité à un prix abordable et à l'eau). Elle permettra également de réduire l'émission de gaz à effet de serre et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité des populations et la stabilité du réseau. In fine, cette centrale participera au développement du marché de l'électricité du système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA).

M2.32b

Construction d'une ligne 225 kV entre Soma (Gambie) et Tambacounda (Sénégal), avec la création d'un poste 225/30 kV à Bansang (Gambie), et une ligne 225 kV entre Brikama (Gambie) et Ziguinchor (Sénégal) (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.2.2 - Energie, Mines, Industrie et Artisanat
Disposition	**D2.3** Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants
Sous-disposition	2.3.b - Finaliser la construction du réseau d'interconnexion
Localisation	Sénégal et Gambie
Objectifs	Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement de la capacité de transport d'électricité entre la Gambie et le Sénégal. Il permettra de sécuriser l'approvisionnement électrique de la capitale gambienne Banjul, de la région de la Basse-Casamance et de celle de Ziguinchor au Sénégal.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG
Durée	3 ans
Coût total	123,06 M USD Banque mondiale – Financement des études de faisabilités techniques : APS, APD, EIES, PGES, PES et DAO pour un montant de 879530 USD Bailleurs de fonds ou investisseurs pour le financement de travaux de construction pour un montant de 131,16 MUSD à identifier
Financement	Banque mondiale : Financement des études de faisabilité technique : APS, APD, EIES, PGES, PES et DAO. La Banque mondiale est identifiée pour le financement de travaux de construction.
État d'avancement	Etude de faisabilité (APS) approuvée et Etude APD, EIES, PGES, PES et DAO en cours
Lien avec les ODD	**ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable**
Problématiques ciblées dans le PDDI	Faible accès à l'énergie, potentiel hydroélectrique inexploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités/ description de l'action	Le projet prévoit la construction de : • Une ligne 225 kV entre Ziguinchor (Sénégal) et Brikama (Gambie) d'une longueur de 130 km ; • Une ligne 225 kV entre Soma et Bansang (Gambie) d'une longueur de 127 km et entre Bansang et Tambacounda (Sénégal) d'une longueur de 123 km, destinée à alimenter un poste de transformation à Bansang (Gambie). Ce poste pourra suivre une montée en puissance progressive de la transformation HT/BT afin de s'adapter à l'évolution de la demande réelle.

M2.32b

Construction d'une ligne 225 kV entre Soma (Gambie) et Tambacounda (Sénégal), avec la création d'un poste 225/30 kV à Bansang (Gambie), et une ligne 225 kV entre Brikama (Gambie) et Ziguinchor (Sénégal) (2/2)

Résultats attendus	• Les échanges d'énergie sont facilités et laet la qualité de l'approvisionnement électrique dans les pays membres de l'OMVG (Sé-négal et Gambie) améliorée ; • La consommation d'énergies fossiles subit une tendance baissière et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre aussi ; • Une énergie renouvelable à prix compétitif est disponible ; • Le développement socio-économique des pays membres de l'OMVG est renforcé par une amélioration de l'accès de la population à l'énergie ; • Le système d'échange d'électricité est amélioré ; • Une infrastructure majeure est développée pour l'approvisionnement du secteur industriel du bassin du fleuve Gambie ; • Les conditions de vie des populations bénéficiaires sont améliorées.

M2.1

Construction / réhabilitation / renforcement et suivi des travaux d'exécution des systèmes d'adduction, traitement, stockage, réseaux d'eau potable et branchements dans les centres urbains - réhabilitation / renforcement

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.1 - AEP, Asainissement et Santé
Disposition	**D2.1** Développer les services essentiels de manière sûre et durable en sensibilisant aux enjeux environnementaux et d'hygiène
Sous-disposition	2.1.a - Assurer un accès sûr et durable à l'eau potable
Localisation	Centres urbains de l'espace OMVG
Objectifs	Améliorer le service d'eau potable dans les centres urbains dans l'espace OMVG par la construction de nouvelles infrastructures pour l'eau potable et la réhabilitation et/ou le renforcement des infrastructures existantes ; en veillant à ce que les infrastructures soient robustes et résistantes aux impacts du changement climatique
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Gambie : NAWEC, DWR ; Guinée : SEG ; Guinée Bissau : EAGB ; Sénégal : SONES
Origine (institution / projet / programme)	Cible 6.1 de l'ODD 6
Durée	18 ans (2023 à 2040)
Coût total (USD)	513,6 M USD (Gambie : 102,7 MUSD / Guinée : 56,1 M USD / Guinée Bissau : 78,9 M USD / Sénégal : 275,9 M USD)
Financement	À rechercher
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 6 Eau propre et assainissement**
Problématique ciblée dans le PDDI	Services essentiels fragiles (AEP, assainissement, santé)
Liens avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	• Renforcement de la résilience des services d'eau potable • Adaptation des infrastructures aux aléas climatiques • Accès équitable et gestion durable de la ressource en eau • Réduction des émissions indirectes de gaz à effet de serre
Synthèse des activités/ description de l'action	• Construction / réhabilitation / renforcement et suivi d'ouvrages localisés : captation d'eau, stations de traitement, stations de pompage et réservoirs, et châteaux d'eau • Construction / réhabilitation et suivi des ouvrages linéaires : transferts d'eau, adductions et réseaux d'eau potable, y compris les branchements particuliers et les bornes fontaines
Résultats attendus	La disponibilité et l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable est considérablement améliorée pour l'ensemble de la population des centres urbains dans l'espace OMVG par rapport à la situation actuelle.

M2.2

Construction / réhabilitation / renforcement et suivi des travaux d'exécution des infrastructures d'eau potable (forage, pompe solaire/ réseau électrique, poste chloration, château d'eau, réseaux et branchements de bornes fontaines), pour 70% de la population des villages - réhabilitation / renforcement

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.2 - AEP, Asainissement et Santé
Disposition	**D2.1** Développer les services essentiels de manière sûre et durable en sensibilisant aux enjeux environnementaux et d'hygiène
Sous-disposition	2.1.a - Assurer un accès sûr et durable à l'eau potable
Localisation	Villages de 400 habitants ou plus (2020) dans l'espace OMVG
Objectifs	Améliorer la disponibilité et l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable pour les villages de plus de 400 habitants de l'espace OMVG par la construction de nouvelles infrastructures et réseaux d'eau potable et la réhabilitation / renforcement des infrastructures et réseaux existants ; en veillant à ce que les infrastructures soient robustes et résistantes aux impacts du changement climatique.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Gambie : DWR et NAWEC ; Guinée : SNAPE ; Guinée Bissau : DGRH ; Sénégal : OFOR
Origine (institution / projet / programme)	Cible 6.1 de l'ODD 6
Durée	18 ans (2023 à 2040)
Coût total	799,2 MUSD (Gambie : 139,9 MUSD / Guinée : 253,8 MUSD / Guinée Bissau : 92,8 MUSD / Sénégal : 312,7 MUSD)
Financement	À rechercher
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 6 Eau propre et assainissement**
Problématique ciblée dans le PDDI	Services essentiels fragiles (AEP, assainissement, santé)
Liens avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	• Renforcement de la capacité adaptative et de résilience • Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités/ description de l'action	• Construction / réhabilitation / renforcement et suivi des ouvrages localisés : captation d'eau, stations de chloration et de l'élimination du fer, et châteaux d'eau • Construction /réhabilitation/ renforcement et suivi des ouvrages linéaires : adductions et réseaux d'eau potable, y compris les branchements particuliers et bornes fontaines
Résultats attendus	La disponibilité et l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable est considérablement améliorée pour l'ensemble de la population des villages les plus peuplés (plus de 400 habitants) dans les zones OMVG par rapport à la situation actuelle.

M2.9

Construction / réhabilitation et suivi des travaux d'exécution des infrastructures d'assainissement et d'hygiène, hors-site dans et autour du centre-ville, et sur site dans les zones périurbaines des villes pour la population des centres urbains

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	2.1.1 - AEP, Asainissement et Santé
Disposition	**D2.1** Développer les services essentiels de manière sûre et durable en sensibilisant aux enjeux environnementaux et d'hygiène
Sous-disposition	2.1.b - Assurer un accès sûr et durable à l'assainissement et promouvoir l'hygiène
Localisation	Centres urbains de l'espace de l'OMVG
Objectifs	Améliorer le service d'assainissement et d'hygiène des centres urbains dans l'espace OMVG ; en veillant à ce que les infrastructures soient robustes et résistantes aux impacts du changement climatique.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Gambie : NAWEC ; Guinée : MHA/DGA ; Guinée Bissau : DGRH ; Sénégal : ONAS
Origine (institution / projet / programme)	Cible 6.2 de l'ODD 6
Durée	18 ans (2023 à 2040)
Coût total (USD)	505,8 M USD (Gambie : 80,6 M USD / Guinée : 43,1 M USD / Guinée Bissau : 61,4 M USD / Sénégal : 320,7 MUSD)
Financement	À rechercher
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 6 Eau propre et assainissement**
Problématique ciblée dans le PDDI	Services essentiels fragiles (AEP, assainissement, santé)
Liens avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	• Renforcement de la capacité adaptative et de résilience • Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Synthèse des activités/ description de l'action	• Construction / réhabilitation et suivi dans les centres-villes avec une solution conventionnelle de réseau réticulé/simplifié et des branchements particuliers aux maisons et bâtiments. Les eaux usées produites dans ces zones sont acheminées par des intercepteurs/stations de pompage vers la station d'épuration à construire aux alentours des centres urbains • Construction / réhabilitation et suivi dans les zones périurbaines de toilettes à chasse d'eau de petit débit avec lavabos, à raison d'une toilette pour 15 habitants, de fosses de boues et de puits d'infiltration, de station d'épuration des boues, et d'un système de gestion des boues pour les acheminer vers la station d'épuration
Résultats attendus	Le service d'assainissement et d'hygiène est considérablement amélioré par rapport à la situation actuelle dans les centres urbains.

M2.16

Construction / réhabilitation de 1600 km de nouvelles routes rurales agricoles en connexion avec les grandes liaisons routières bitumées (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.1 - Transports et Communications
Disposition	**D2.2** Désenclaver et interconnecter les bassins versants
Sous-disposition	2.2.a - Développer les pistes rurales
Localisation	Espace OMVG
Objectif	Assurer un niveau de service correct aux populations rurales à travers la construction de routes rurales de qualité pour assurer le désenclavement interne et l'intégration régionale.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Gambie : MTP ; Guinée : MITP ; Guinée Bissau : MTP ; Sénégal : MITTD
Origine (institution / projet / programme)	OMVG
Durée	16 ans (2023 - 2038)
Coût total (USD)	115,5 M USD
Financement	À rechercher
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 8 Travail décent et croissance économique** **ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure**
Problématique ciblée dans le PDDI	Enclavement des zones rurales
Liens avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports 2. Adaptation des infrastructures aux aléas climatiques 3. Renforcement de la résilience des communautés rurales 4. Réduction de la déforestation informelle et préservation des écosystèmes 5. Suivi environnemental et mesures compensatoires
Synthèse des activités/ description de l'action	• Etude de faisabilité technique et financière et études environnementales • Passation de marché des contrats de travaux en routes rurales • Construction / réhabilitation / entretien de 400 km de routes rurales par pays sur 16 ans (selon les priorités et les centres de productions agricoles) • Entretien courant et périodique tous les deux ans • Suivi trimestriel de l'évolution de la mesure par la Cellule Transports OMVG en liaison avec les autorités nationales de chaque Etat membre • Rapport trimestriel à la direction OMVG
Résultats attendus	1600 km de routes rurales agricoles nouvelles, en liaison avec les grandes liaisons routières bitumées, sont construites/réhabilitées et entretenues.

M2.21

Établir la navigabilite fluviale sur 700 km sur trois fleuves pour le developpement du transport fluvial sur les trois bassins versants (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.3.1 - Transports et Communications
Disposition	**D2.2** Désenclaver et interconnecter les bassins versants
Sous-disposition	2.2.b - Développer le transport fluvial
Localisation	Espace OMVG
Objectifs	Favoriser le trafic fluvial et son développement en alternative à la route, intégrer le transport multimodal dans tous les secteurs de transports (routier, rail, ferroviaire, aérien) et optimiser la logistique du transport dans tous les secteurs d'activités (agriculture, mines, industrie, commerce, tourisme).
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Ministères en charge de la navigation intérieure
Origine (institution / projet / programme)	OMVG
Durée	10 ans (2023 – 2032)
Coût total (USD)	2,64 M USD
Financement	À rechercher. Peut venir des Etats, bailleurs de fonds internationaux, taxes fluviales, Fonds d'entretien des voies navigables
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure**
Problématique ciblée	Enclavement des zones rurales
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

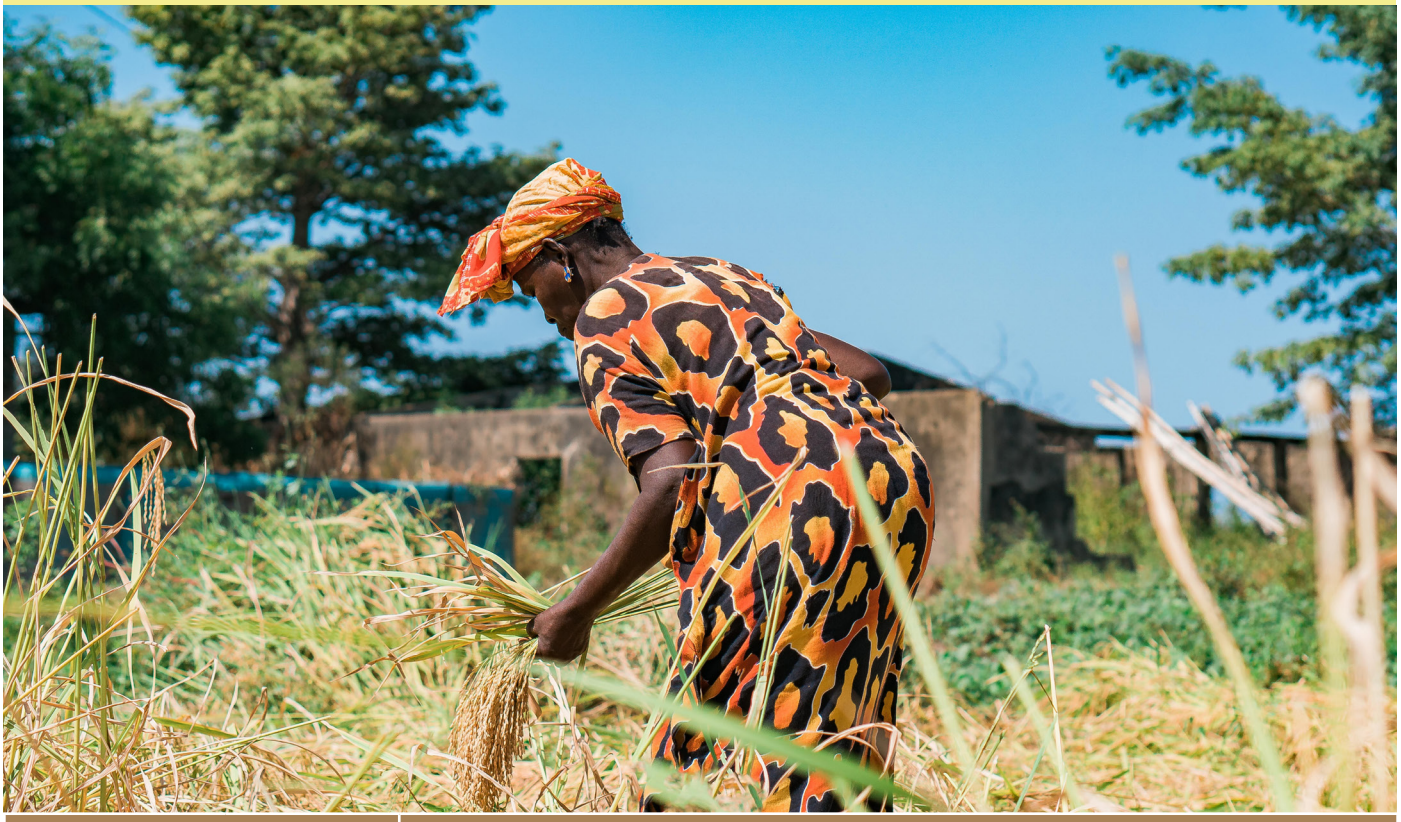
M2.21

Établir la navigabilite fluviale sur 700 km sur trois fleuves pour le developpement du transport fluvial sur les trois bassins versants (2/2)

Synthèse des activités/ description de l'action	• Etude de faisabilité technique et financière pour la mise en place de la navigabilité sur les trois fleuves de l'espace OMVG • Concertation Cellule Transports OMVG avec les autorités nationales en charge de ce mode de transport et le secteur privé (transporteurs fluviaux, producteurs agri-coles, distributeurs) • Campagne de sensibilisation et formations pour le développement de la navigabilité • Passation de marchés pour recrutement d'une assistance technique • Mise en œuvre de l'assistance technique pour l'exécution du plan de navigabilité • Travaux cartographiques et constitution d'une base de données informatisée mise à jour périodiquement ou en temps réel • Études et travaux géodésiques, travaux d'hydrométrie et de limnimétrie • Réhabilitation de la navigabilité sur 700 km de voies (300 km pour le fleuve Gambie, et 200 km pour les fleuves Kayanga-Géba et Koliba-Corubal) par des actions portant sur (i) les mesures hydrographiques, hydrologiques et bathymé-triques ainsi que (ii) le balisage et la cartographie des voies navigables, et (iii) le dragage • Pérennisation de la navigabilité et organisation du mécanisme de maintien des voies navigables réhabilitées. • Suivi trimestriel de l'évolution de la mesure par la Cellule Transports OMVG en liaison avec les autorités nationales de chaque Etat Membre • Rapport trimestriel à la direction OMVG
Résultats attendus	Le transport fluvial est développé, sur les trois bassins versants, avec des solutions rentables et efficientes. La navigation devient une bonne alternative aux autres modes de transport.

Orientation fondamentale 3 :

Développer durablement



Secteurs	Mesures
Production agricole	Aménagements rizicoles (12500 ha)
	Réalisation / réhabilitation des aménagements et gestion des infrastructures (SODAGRI – 10200 ha)
	Réalisation / réhabilitation des aménagements hydroagricoles en Guinée Bissau dans l'espace de l'OMVG (16 100 ha)
	Construction de l'aménagement hydroagricole de Campossa (1000 ha), en Guinée-Bissau, sur le fleuve Géba
	Développement et expansion des aménagements hydro agricoles en Guinée dans l'espace OMVG (10500 ha)
	Programme de développement de l'hydraulique pastorale (aménagements), de gestion des ressources et des espaces agro-sylvo-pastoraux et d'amélioration de la transhumance transfrontalière
	Expansion de l'agriculture irriguée en Gambie dans l'espace OMVG (23000 ha)

M3.5

Aménagements rizicoles (12500 ha) (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.1.5 - Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche
Disposition	**D3.1** Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement
Sous-disposition	3.1.a - Favoriser une production agricole accrue et durable
Localisation	• En Guinée : Parabanta Moussouly Koto, Missira, Tiéwiré, Souléré, Doundounk Saara et Tembouguidaré. • Au Sénégal : Sambangalou, Niambara, Néoudou, M'bara, Roundé M'bara, Tépéré Diantou et Kédougou. • En Gambie : de Kunkafo Swamp (PK 478) à Banatenda (PK 362) de Banjul. • En Guinée Bissau : Contuboel, Batafa et Carantaba.
Objectifs	Atténuer les impacts négatifs du barrage par : • La mise en place d'aménagements hydro agricoles en amont de la retenue d'eau de Sambangalou en Guinée et assurer les accès des populations déplacées aux services sociaux de base ; • La mise en place d'aménagements hydro agricoles en aval de la retenue d'eau de Sambangalou au Sénégal et assurer les accès des populations déplacées aux services sociaux de base ; • L'aménagement des cuvettes exondées suite au laminage de Sambangalou en Gambie ; • Le réaménagement des périmètres rizicoles de Bafata.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Ministères de l'agriculture de Guinée, du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée Bissau
Origine (institution / projet / programme)	Schéma Directeur pour le Secteur Agricole et Forestier dans le bassin du fleuve Gambie
Durée	5 ans (2023-2027)
Coût total (USD)	124,5 M USD
Financement	À rechercher
État d'avancement	Non commencé
Liens avec les ODD	**ODD 3 Bonne santé et bien-être** **ODD 6 Eau propre et assainissement** **ODD 2 Faim "zéro"**
Problématiques ciblées dans le PDDI	• Services essentiels fragiles (AEP, assainissement, santé) • Potentiel agricole sous-exploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience

M3.5

Aménagement rizicoles (12500 ha) (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	En Guinée : • Aménagement parcellaire et équipement hydraulique de 5000 ha ; • Construction et équipement de 2 centres de santé communautaires avec poste d'eau autonome et services d'assainissement ; • Construction et équipement de 2 écoles communautaires avec poste d'eau autonome et services d'assainissement ; • Approvisionnement en eau potable - 7 forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) ; • Aménagement de pistes rurales (30 km) liant les villages déplacés avec ouvrages d'art. Au Sénégal : • Aménagement parcellaire et équipement hydraulique de 5000 ha ; • Construction et équipement de 2 centres de santé communautaires avec poste d'eau autonome et services d'assainissement ; • Construction et équipement de 2 écoles communautaires avec poste d'eau autonome et services d'assainissement ; • Construction de 7 forages équipés de PMH pour l'Approvisionnement en eau potable ; • Aménagement de pistes rurales (30 km) liant les villages déplacés avec ouvrages d'art. En Gambie : • Aménagement de 1850 ha des cuvettes exondées suite au laminage de Sambangalou. En Guinée Bissau : • Réaménagement de 595 ha de périmètres rizicoles à Bafata.

Résultats attendus	• La production et la productivité du riz sont améliorées avec l'aménagement de 5000 ha en Guinée et 5000 ha au Sénégal pour la riziculture irriguée et la construction de pistes rurales ;
	• La qualité de vie des ménages est améliorée avec :
	  ✓ La construction d'équipements sociaux en Guinée : 2 centres de santé communautaires, 2 écoles communautaires, 7 forages équipés de PMH pour approvisionnement en eau potable ;
	  ✓ L'aménagement de 30 km de pistes rurales liant les villages déplacés en Guinée ;
	  ✓ La construction d'équipements sociaux au Sénégal : 2 centres de santé communautaires, 2 écoles communautaires, 7 forages équipés de PMH pour approvisionnement en eau potable au Sénégal ;
	  ✓ L'aménagement de 30 km de pistes rurales liant les villages déplacés au Sénégal.

M3.7

Réalisation / réhabilitation des aménagements et gestion des infrastructures (SODAGRI – 10200 ha) (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.2.2 - Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche
Disposition	**D3.1** Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement
Sous-disposition	3.1.b - Augmenter les terres irriguées
Localisation	Régions sénégalaises de Kédougou, Tambacounda et Kolda (Vélingara) Zones Gambie Amont – Fouta-Djalon, Gambie – PNNK – Vallée intermédiaire, Gambie Aval – Zones humides et Kayanga Amont
Objectifs	Accroître la productivité et la production agricole au Sénégal par le développement des systèmes de production durables de manière à rétablir, à court et moyen termes, le déficit de la balance commerciale.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	SODAGRI
Origine (institution / projet / programme)	Plan stratégique de la SODAGRI Axe 2 : Appui au développement rural Ligne d'action 1 : Réalisation / réhabilitation des aménagements et gestion des infrastructures
Durée	5 ans - 2023 à 2027
Coût total (USD)	102 M USD
Financement	À identifier
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 2 Faim "zéro"**
Problématique ciblée dans le PDDI	Potentiel agricole sous-exploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience

M3.7

Réalisation / réhabilitation des aménagements et gestion des infrastructures (SODAGRI – 10200 ha) (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	• Réhabilitation des aménagements et des stations de pompage de l'Anambé (secteur 5 puis 1, 2, 3 et 4) • Aménagement ou réhabilitation des vallées et bas-fonds : ✔ Région de Sédhiou : 500 ha à Diopcounda (PARIIS) ; ✔ Réhabilitation du barrage de Diopcounda (PARIIS); ✔ Identification des sites en cours pour 1460 ha (2e phase de PARIIS) ; ✔ Département de Kédougou : 295 ha (Sambagara) en cours de réalisation ; ✔ Département Vélingara : 140 ha à Temento et 90 ha à Saré wogna, en cours de réalisation ; ✔ Etudes en cours pour l'aménagement 1030 ha de bas-fonds dans les départements de Kédougou, Tambacounda et Vélingara. • Appui à l'aménagement et à l'exploitation de périmètres maraîchers (1000 ha) : forages agricoles dans les zones où la qualité de l'eau souterraine est favorable à l'irrigation et là où les débits d'exploitation permettent de rentabiliser les périmètres maraîchers. Le système d'irrigation goutte-à-goutte sera privilégié ; • Appui à l'aménagement et à l'exploitation de 1300 ha de périmètres bananiers : réhabilitation et extension des périmètres bananiers (planage, installation des systèmes d'irrigation sous frondaison et des câbles way et clôtures) ; • Construction ou réhabilitation de pistes de désenclavement des zones de production : 46,4 km de pistes de désenclavement des zones de production (pistes de première génération) à réaliser dont 5,3 km dans le département de Tambacounda et 41,1 km dans celui de Vélingara ; études en cours pour 73,82 km de pistes (pistes de seconde génération) dont 46,32 km dans le département de Vélingara et 27,5 km dans celui de Tambacounda ; 23,1 km pour faciliter l'accès aux périmètres irrigués de l'Anambé ; • Études et travaux pour la réalisation de 400 km de pistes de désenclavement des zones de production à aménager ou à réhabiliter durant la mise en œuvre du plan stratégique de la SODAGRI ; • Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques structurants : réhabilitation des barrages de Niandouba et du Confluent, en dehors de ceux des chenaux (bassin de l'Anambé) ; • Mise en œuvre de la stratégie d'entretien et de maintenance des aménagements et équipements hydroagricoles et des pistes de désenclavement.
Résultats attendus	• Aménagements et stations de pompage de l'Anambé réhabilités ; • Vallées et bas-fonds réhabilités ou aménagés (7871 ha) ; • Périmètres maraîchers aménagés et exploités (1000 ha) ; • Périmètres bananiers aménagés et exploités (1300 ha) ; • Pistes de désenclavement des zones de production construites ou réhabilitées ; • Barrages de Niandouba et du Confluent réhabilités, en dehors de ceux des chenaux ; • Stratégie d'entretien et de maintenance des aménagements/équipements hydroagricoles, et des pistes de désenclavement mise en œuvre.

M3.8

Réalisation / réhabilitation des aménagements hydroagricoles en Guinée Bissau dans l'espace de l'OMVG (16100 ha) (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.2.3 - Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche
Disposition	**D3.1** Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement
Sous-disposition	3.1.b - Augmenter les terres irriguées
Localisation	• Guinée Bissau • Principalement dans la Zone Kayanga Aval – Géba mais aussi dans la Zone Corubal Aval – Zones humides
Objectifs	Maîtriser l'eau pour une agriculture plus productive, diversifiée et durable dans une perspective de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en Guinée-Bissau.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Ministère de l'Agriculture, de l´Elevage et des Forêts (MAEF) de la Guinée Bissau
Origine (institution / projet / programme)	Plan National d'Investissement Agricole (2ème Génération)
Durée	19 ans (2022-2040)
Coût total (USD)	161 M USD
Financement	À identifier
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 2 Faim "zéro"**
Problématique ciblée dans le PDDI	Potentiel agricole sous-exploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience

M3.8

Réalisation / réhabilitation des aménagements hydroagricoles en Guinée Bissau dans l'espace de l'OMVG (16100 ha) (2/2)

Synthèse des activités / description de l'action	Réalisation / réhabilitation des aménagements hydro agricoles en Guinée-Bissau dans l'espace de l'OMVG (16100 ha) : Vale de Gambiel - 10000 ha, Xaianga/Badora - 180 ha, Malandi/Finet - 350 ha, Nimpala/Bidjine - 10 ha, Sintcham Bonco - 150 ha, Gandjara - 200 ha, Waquilare - 65 ha, Bancuma - 28 ha, Candjadude - 30 ha, Gã-Sisse - 5 ha, Carantaba - 180 ha, Sintcham Iero Djadja/Pirada - 20 ha, Holoto/Pitche - 20 ha, Cantente - 15 ha, Tcheual/Mafanco - 15 ha, Copiro/Pitche - 100 ha, Padjama/Pitche - 30 ha, Bidinga Na Nhasse - 750 ha, Ufra Samba-Djau/Pitche - 20 ha, Coatche /Pitche - 100 ha, Buruntuma - 225 ha, Pirada - 135 ha, Kopa Mangui/Pirada - 200 ha : • Inventaire et diagnostic des différents types d'infrastructures existantes ; • Évaluation du degré de valorisation des infrastructures existantes par les populations bénéficiaires ; • Évaluation de l'entretien et de la maintenance des infrastructures par les populations ; • Identification des problèmes liés à la gestion, au foncier, à l' environnement, etc. ; • Appui aux organisations de producteurs pour une meilleure gestion des périmètres irrigués ; • Renforcement des capacités pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements ; • Soutien à l'organisation et à la gestion des organisations de producteurs et des parties prenantes des chaînes de valeur des activités connexes à l'irrigation ; • Réalisation d'études et inventaire des potentialités des ressources en eau et de superficies agricoles existantes ; • Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur agricole et rural ; • Vulgarisation des équipements et matériels d'irrigation, comme par exemple, pompes à pédales, forages tubulaires, PVC et des kits de micro-irrigation goutte à goutte ; • Construction d'infrastructures simples pour l'aménagement des bas-fonds; • Construction d'ouvrages simples de collecte et de stockage des eaux de pluie et de ruissellement.
Résultats attendus	• Ressources hydrauliques les plus accessibles valorisées à travers la vulgarisation à grande échelle de techniques et technologies efficientes de conservation des eaux de pluies et d'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines, à faibles coûts et appropriables par les bénéficiaires (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) • Infrastructures simples réalisées faisant largement appel à la participation des populations pour l'aménagement des bas-fonds et des mangroves et la réalisation des ouvrages de collecte et de stockage des eaux de surface.

M3.10

Construction de l'aménagement hydroagricole de Campossa (1000 ha), en Guinée-Bissau, sur le fleuve Géba

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.2.4 - Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche
Disposition	**D3.1** Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement
Sous-disposition	3.1.b - Augmenter les terres irriguées
Localisation	• Guinée-Bissau • Le futur site de Camposa est situé à Bafatá - Zone Kayanga Aval – Géba
Objectifs	Construire l'aménagement hydro-agricole de Campossa en Guinée-Bissau avec pour objectifs l'irrigation des terres agricoles, l'approvisionnement en eau des populations environnantes et l'arrêt de la progression de l'eau salée.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	OMVG
Origine (institution / projet / programme)	Projet Énergie de l'OMVG
Durée	À déterminer
Coût total (USD)	89 M USD
Financement	À identifier
État d'avancement	Etudes de faisabilité, APD/DAO, EIES/PGES disponibles et travaux de construction non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 2 Faim "zéro"**
Problématique ciblée dans le PDDI	Potentiel agricole sous-exploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience
Synthèse des activités/ description de l'action	Construction de l'aménagement Hydro-Agricole de Campossa
Résultats attendus	• Barrage de Campossa construit • 1000 ha irrigués • Productivité agricole améliorée • Conditions de vie des populations bénéficiaires améliorée • Progression de l'eau salée arrêtée

M3.11

Développement et expansion des aménagements hydro agricoles en Guinée dans l'espace OMVG (10500 ha) (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.2.5 - Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche
Disposition	**D3.1** Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement
Sous-disposition	3.1.b - Augmenter les terres irriguées
Localisation	Guinée Koliba Amont – Fouta-Djalon, Koliba-Corubal Vallée intermédiaire et Gambie Amont – Fouta-Djalon
Objectifs	Réaliser des aménagements hydroagricoles durables, sur de bonnes bases (techniques, socio-économiques et environnementales) en impliquant dès le démarrage les populations (approche participative) pour la production des produits agricoles orientés vers le marché.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Ministère de l'Agriculture de Guinée
Origine (institution / projet / programme)	Schéma Directeur de Développement de l'Irrigation (Guinée)
Durée	19 ans (2022-2041)
Coût total (USD)	105 M USD
Financement	À identifier
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 2 Faim "zéro"**
Problématique ciblée dans le PDDI	Potentiel agricole sous-exploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience
Synthèse des activités/ description de l'action	• Sélection des sites, prise de décision, instruction par la DNGR et ses services décentralisés • Études de faisabilité (Bureau d'Étude (BE)) • Études d'Impact Environnemental et Social réalisées par un Bureau d'Étude sous la supervision de la DNGR et du BEEE • Etudes APD réalisées par un Bureau d'Études sous la supervision de la DNGR • Études de réinstallation réalisées par un Bureau d'Études sous la supervision de la DNGR, le BEEE et la Préfecture • Passations de marchés de travaux réalisées par la Direction Générale des Marchés Publics, avec ou sans délégation vers la DNGR et ses services décentralisés • Travaux et contrôle réalisés par une entreprise. Le contrôle sera réalisé par des Bureaux d'Études et/ou les services décentralisés de la DNGR • Création des Associations d'Usagers d'Eau (AUE) par des ONG/BE • Formation et consolidation des AUE par des ONG • Suivi – Contrôle – Audit réalisés par la DNGR et ses services décentralisés

M3.11

Développement et expansion des aménagements hydro agricoles en Guinée dans l'espace OMVG (10500 ha) (2/2)

Résultats attendus	• Stratégie du Schéma Directeur de Développement de l'Irrigation mise en œuvre • Superficie effectivement irriguée de 10500 ha en 2040, dont 8000 ha dans le bassin du fleuve Coliba-Korubal et 2500 ha dans le bassin du fleuve Gambie • Agriculture irriguée développée et sécurisée

M3.24

Programme de développement de l'hydraulique pastorale (aménagements), de gestion des ressources et des espaces agro-sylvo-pastoraux et d'amélioration de la transhumance transfrontalière (1/2)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.3.4 - Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche
Disposition	**D3.2** Développer durablement les filières économiques de l'élevage et de la pêche
Sous-disposition	3.2.a - Développer l'élevage en limitant les risques
Localisation	Espace OMVG
Objectifs	• Améliorer et sécuriser l'alimentation du bétail des élevages pastoraux/ agropastoraux à travers l'aménagement et une meilleure gestion de l'espace et des ressources. • Réduire les conflits d'usage des terres, des ressources en eau et en pâturages.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement des Etats membres
Origine (institution / projet / programme)	Programmes Nationaux des pays membres de l'OMVG
Durée	5 ans (2024-2028)
Coût total (USD)	20 M USD
Financement	À identifier
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 2 Faim "zéro"**
Problématique ciblée dans le PDDI	Potentiel pastoral sous-exploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience
Synthèse des activités/ description de l'action	Au Niveau National Réalisation de la situation de base : cartes des ressources du terroir pastoral, inventaire de toutes les infrastructures pastorales disponibles et de leur état, analyse des modes de gestion des ressources pastorales. Analyse des formes d'organisation et de partenariat : • Mise en place ou réhabilitation d'infrastructures hydrauliques (aménagement de mares naturelles, création de puits et de, forages) pour l'abreuvement du bétail ; • Elaboration d'un plan d'affectation et d'occupation des sols selon une démarche inclusive ; • Mise en place et validation d'un plan de gestion (parcours, pâturages, mares, ouvrages et hydrauliques, etc.) ; • Aménagement de pare-feux et dotation des instances de gestion de moyens de lutte contre les feux de brousse ; • Mise en place d'organes/instances de gestion des ressources et ouvrages et renforcement de leurs capacités ;

M3.24

Programme de développement de l'hydraulique pastorale (aménagements), de gestion des ressources et des espaces agro-sylvo-pastoraux et d'amélioration de la transhumance transfrontalière (2/2)

Synthèse des activités/ description de l'action	• Mise en place d'un système de crédit adapté pour la réalisation d'activités génératrices de revenus ; • Animation des Unités de Production : information, sensibilisation, facilitation et animation de discussions, renforcement des capacités de formation, communication, plaidoyer, gestion des conflits ; • Suivi et évaluation de la mise en œuvre : (i) collecte des données sur l'évolution de la transhumance, le niveau de fré¬quentation et la gestion du forage, la récurrence des conflits…, (ii) la transmission des données à temps aux échelons supérieurs et (iii) un traitement approprié des données, afin de pouvoir réajuster pour corriger les défaillances. Gestion de la transhumance transfrontalière : • Renforcement des capacités des acteurs de la transhumance ; • Renforcement des capacités des organisations d'éleveurs et de pasteurs : programme de formation en négociation, plaidoyer et lobbying ; sessions sur les dispositifs législatifs et réglementaires régissant la transhumance ; programme de formation sur la conception et la mise en œuvre d'actions de développement de l'élevage, appuyer la création et le fonctionnement des Comités de transhumance et des Cadres de concertation, appuyer les programmes de formation sur le pastoralisme ; • Mise en place d'un Observatoire sous régional sur la transhumance ; • Appui aux programmes de recherche-développement sur le pastoralisme ; • Actualisation, balisage et protection des couloirs de transhumance ; • Réalisation des aménagements et des infrastructures connexes : mise en place, tous les 25 kilomètres environ, d'aménagements et infrastructures visant à améliorer les conditions d'alimentation et d'abreuvement au cours de la transhumance : aires de repos, points d'eau, magasins d'aliments du bétail ; • Mise en place des infrastructures zoo-sanitaires aux frontières : postes vétérinaires avec parcs de vaccination et parcs de quarantaine ; • Facilitation de l'utilisation du Certificat international de transhumance ; • Mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance ; • Harmonisation des textes réglementant la transhumance ; • Réalisation des aménagements pastoraux : dans les zones d'accueil et de transit, et dans les zones de départ des éleveurs transhumants ; • Mise en place d'un dispositif de suivi et d'alerte précoce sur les risques de crises fourragères et hydriques ; • Promotion de l'intégration agriculture-élevage dans les zones de départ : (fosses fumières, collecte et stockage des sous-produits agricoles pour l'alimentation animale, aménagement de parcelles fourragères, réhabiliter le tutorat, nouer des contrats de fumure pour la fertilisation des terres agricoles, etc.) ; • Mise en place des commissions de prévention et de règlement des conflits
Résultats attendus	• Une bonne gestion des ressources pastorales est amorcée et une alimentation du bétail sécurisée. • Les conflits d'usage des ressources partagées atténués.

M3.12

Expansion de l'agriculture irriguée en Gambie dans l'espace OMVG (23000 ha)

N° de la mesure dans le schéma sectoriel	1.2.6 - Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche
Disposition	**D3.1** Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement
Sous-disposition	3.1.b - Augmenter les terres irriguées
Localisation	Gambie Gambie Amont – Fouta-Djalon, Gambie – PNNK - Vallée Intermédiaire, Gambie Aval – Zones humides, Gambie Aval – Estuaire et mangroves, Kayanga Amont
Objectifs	Mettre en œuvre des aménagements hydroagricoles durables, sur de bonnes bases (techniques, socio-économiques et environnementales) en impliquant dès le démarrage les populations (approche participative) pour la production des produits agricoles orientés vers le marché.
Porteur / Responsable de la mise en œuvre	Ministères de l'Agriculture de la Gambie
Origine (institution / projet / programme)	OMVG
Durée	19 ans (2022-2041)
Coût total (USD)	300 M USD
Financement	À identifier
État d'avancement	Non commencé
Lien avec les ODD	**ODD 2 Faim "zéro"**
Problématique ciblée dans le PDDI	Potentiel agricole sous-exploité
Lien avec la lutte contre le changement climatique et ses impacts	Renforcement de la capacité adaptative et de résilience
Synthèse des activités/ description de l'action	Développement de nouvelles superficies hydro-agricoles, jusqu'à 23000 ha en Gambie. • Sélection des sites • Études de faisabilité (Bureau d'Études) • Études d'Impact Environnemental et Social • Etudes APD des aménagements • Passations de marchés de travaux • Travaux et contrôle • Création des Association d'Usagers d'Eau (AUE) • Formation et consolidation des AUE par des ONG • Suivi – Contrôle – Audit
Résultats attendus	• Stratégie d'une agriculture résiliente et durable mise en œuvre • Agriculture irriguée développée et sécurisée

OMVG

ORGANISATION
POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE GAMBIE

GAMBIA RIVER BASIN
DEVELOPMENT
ORGANISATION

ORGANIZAÇÃO
PARA A VALORIZAÇÃO
DO RIO GÂMBIA

PDDI

Plan Directeur de Développement Intégré

Des fleuves Gambie,
Kayanga-Geba et Koliba-Corubal
2023 - 2040

volume 2

Fiches mesures

https://www.omvg.org